

PLAN D'ACTION APSAM

Plan d'action

Travaux de creusement,
d'excavation et de tranchée
en milieu municipal

Mars 2015



ASSOCIATION PARITAIRE
POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ
DU TRAVAIL SECTEUR
« AFFAIRES MUNICIPALES »

www.apsam.com

Réalisation : Diane Côté
Sylvie Poulin

Révision 2015 : Serge Toutant

Le générique masculin est utilisé sans discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

© Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaires municipales », 2015

Nota : Bien que cette publication ait été élaborée avec soin, à partir de sources reconnues comme fiables et crédibles, l'APSAM, ses administrateurs, son personnel, les formateurs associés ainsi que les personnes et organismes qui ont contribué à son élaboration n'exercent aucun contrôle sur votre utilisation des informations, conseils, directives, produits ou services qui y sont mentionnés et n'assument aucune responsabilité à l'égard de votre utilisation de ceux-ci. De plus, le contenu de cette publication pourrait avoir à être adapté dans la pratique, en tenant compte de certaines circonstances de lieu et de temps ainsi que du contexte général ou particulier dans lequel il est utilisé.

Toute reproduction de cette publication ou d'un extrait de celle-ci doit être autorisée par écrit par l'APSAM et porter la mention de sa source.

➤ **Qu'est-ce qu'un plan d'action?**

- Un plan d'action est un projet à part entière avec un état initial (quel est la situation actuellement), un état à atteindre (par exemple : sécurité sur les chantiers de creusement, d'excavation et de tranchée), avec des moyens prévus pour y arriver, en un temps donné, et selon une planification rigoureuse.

➤ **Objectif du plan d'action en santé et sécurité du travail :**

- Le plan d'action en santé et sécurité du travail vise à éliminer, ou à contrôler, les dangers au travail et comporte des mesures concrètes pour y arriver.



Plan d'action Travaux de creusement, d'excavation et de tranchée

Activité	Étapes	Responsables	Échéancier
Auto-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sous forme de questions et recommandations, l'outil d'auto-évaluation vous permettra d'identifier les dangers sur les chantiers de creusement, d'excavation et de tranchée, et de soulever, s'il y a lieu, les lacunes dans la gestion de la santé et la sécurité sur ces chantiers. 	Direction et contremaîtres du service des travaux publics	
Directive présentant la position de la direction sur l'application des mesures de sécurité sur les chantiers	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Élaborer une directive de tolérance zéro ➤ Signer cette directive et la diffuser <p>Exemple de directive :</p> <p>Afin de bien contrôler les risques liés aux travaux de creusement, d'excavation et de tranchée, la direction du service des travaux publics de la Ville X met en place une procédure sécuritaire de travail.</p> <p>Dorénavant, tout chantier devra être planifié, organisé et contrôlé selon la procédure établie. Dans le cadre de l'exécution des travaux, la direction entend appliquer le principe tolérance zéro, ainsi aucune situation ne peut justifier le non-respect de cette procédure.</p> <p>Dans ce contexte, la Ville ne peut qu'exiger la collaboration soutenue et entière de tous.</p> <p>Nous comptons sur votre participation car l'élimination des accidents du travail est impossible sans votre implication.</p> <p><i>La direction</i></p>	<p>Direction du service des travaux publics et comité SST</p> <p>Direction du service des travaux publics</p>	



Activité	Étapes	Responsables	Échéancier
Élaboration d'une procédure	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Déterminer ce qu'il faut faire avant, pendant et après les travaux ➤ Élaborer une directive de creusage dans le but de fournir toutes les indications requises avant l'ouverture de chaque chantier ➤ Élaborer une fiche de vérification pour s'assurer que toutes les mesures de sécurité seront appliquées sur le chantier 	Direction et contremaîtres du service des travaux publics, et comité SST	
Évaluation des besoins en équipements	<p>Identifier les besoins en équipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Quels types de travaux faisons-nous sur notre territoire? ➤ Quelles sont les caractéristiques de nos excavations (profondeur, longueur, services souterrains, nature du sol, etc.)? ➤ Avons-nous les systèmes d'étaie nécessaires pour effectuer ces travaux de façon sécuritaire? ➤ Avons-nous les moyens nécessaires pour leur transport et leur installation? 	Contremaîtres du service des travaux publics et comité SST	
Acquisition des équipements manquants	<p>Se procurer les équipements manquants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Quels sont les équipements manquants? ➤ Où pouvons-nous nous les procurer? ➤ Quels sont les coûts? ➤ Quand aurons-nous ces équipements? 	Direction du service des travaux publics	
Formation des gestionnaires et des travailleurs	<p>Informers et former les gestionnaires et les travailleurs sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ la directive de la Ville ➤ les risques et les mesures de prévention associés aux travaux d'excavation ➤ les obligations légales ➤ la procédure sécuritaire qui devra être appliquée par tous et en tout temps ➤ les caractéristiques, les limites, le mode d'utilisation des équipements 	Formateurs choisis par direction du service des travaux publics et comité SST	

